

AFFICHAGE

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2009

sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 32

Mme ROLAND IRIBERRY, M. BORGEL (arrivé au point n° 2009-045), M. FAGUIER, Mme HUBERT, M. NAUMOVIC (arrivé au point n° 2009-039), Mme REYDANT, M. KERAUDREN, Mme BOUSSELIT, M. ARRAHMANE (arrivé au point n° 2009-039 puis parti au point n° 2009-066), Mme MALKI, M. TERREYRE, Mme ROBERT, M. PORTA, M. CHIROUSE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, Mme CYPRIEN-SUZAN, M. ESSAID, M. COURATIER, M. ESTEVES, Mme BOURY, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU (pouvoir à M. CHIROUSE puis arrivée au point n° 2009-051), M. CHACON, Melle OUDDAH, M. MONAT, Mme TROUDART, M. MARIOT, M. LAURENT, Mme VALLETON, Mme CHAMPAPHONEVILAY, Mme VAUBAN.

Absents

Excusés : 7

Mme BROU	qui a donné pouvoir à M. CHACON
M. PALOMO	qui a donné pouvoir à M. BORGEL
M. JEAN-BAPTISTE	qui a donné pouvoir à Mme ROBERT
Mme MASSENGO	qui a donné pouvoir à M. PALCY
Melle YOUSOUF	qui a donné pouvoir à Mme ILLOUZ
M. MARIAGE	qui a donné pouvoir à M. LAURENT
Mme GILARD	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON

Secrétaire de Séance : Madame CYPRIEN-SUZAN

- **ORDRE DU JOUR :**

Adopté tel que présenté.

- **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2009.**

9 Abstentions

Adopté à : 26 Voix Pour

I - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- 1 - Décisions n^{os} 09-001 à 09-016 (inclus).
N° 2009-036

IL EST DONNE ACTE DE SA COMMUNICATION.

- 2 - Marchés A Procédure Adaptée notifiés depuis le 20 Décembre 2008 au 03 Mars 2009 (26 MAPA).
N° 2009-037

IL EST DONNE ACTE DE SA COMMUNICATION.

II - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- 1 - Approbation de la délibération du SIGEIF portant adhésion des communes du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis).
N° 2009-038

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion des Communes du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis).

A L'UNANIMITE.

III - FINANCES

- 1 - Mise en place d'une convention avec l'Etat pour réduire le délai de versement du Fonds de Compensation de la T.V.A.
N° 2009-039

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Villepinte s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Lors du vote de son Budget Primitif 2009, la Commune de Villepinte a inscrit pour 12 682 975 € de dépenses réelles d'équipement sur le budget ville et pour 662 664 € de dépenses réelles d'équipement sur le budget annexe d'assainissement.

A L'UNANIMITE.

- 2 - Cotisations 2009 à diverses associations.
N° 2009-040

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune aux associations suivantes pour l'année 2009:

- L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) : 1 684,00 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était de 1 632,00 €).
- L'Association des Maires de l'Ile de France (AMIF) : 3 118,98 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était identique).
- L'Association des Maires de France (AMF) : 5 359,91 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était de 5 254,81 €).
- L'association Image en Bibliothèque: 102 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était identique).
- L'association des Bibliothèques en Seine Saint Denis: 92 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était identique).
- L'association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (ACIM) : 60 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était identique).
- L'Association des Archivistes Français (AAF) : 95 € (pour mémoire, la cotisation en 2008 était identique).

A L'UNANIMITE.

IV - PERSONNEL COMMUNAL

**1 - Tableau des effectifs : Créations et suppressions d'emplois.
N° 2009-041**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les créations et les suppressions d'emplois suivantes:

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative	1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe	
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
Animation	1 adjoint d'animation – 29h hebdomadaires 1 adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1 adjoint d'animation – 20h hebdomadaires 1 adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
<i>Sous total</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
Culturelle patrimoine et bibliothèque	1 attaché de conservation du patrimoine	
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Médico-sociale</i>	1 éducateur de jeunes enfants	1 auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
TOTAL	5	3

**9 Abstentions
Adopté à : 28 Voix Pour**

**2 - Tableau des effectifs : Création d'emplois saisonniers pour les vacances de Printemps, d'Eté, de Toussaint et de Noël 2009.
N° 2009-042**

Le Conseil Municipal est invité à créer deux cent soixante douze emplois saisonniers qui seront affectés dans différents services de notre Collectivité durant les vacances scolaires de Printemps, d'Eté, de Toussaint et de Noël 2009.

**9 Abstentions
Adopté à : 28 Voix Pour**

**3 - Tableau des effectifs : Création de six emplois saisonniers d'accompagnateur des lycéens dans la démarche "Prépa Bac".
N° 2009-043**

Dans le cadre de la préparation à l'examen du baccalauréat et pour permettre à soixante lycéens Villepintois notamment issus des quartiers en difficulté, et qui ont pour certains un environnement peu adapté aux révisions, d'exploiter toutes les possibilités d'acquisition et mettre à leur disposition des outils de travail adaptés, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création au service Jeunesse, de six emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe saisonniers qui seront chargés d'aider, de conseiller et de soutenir les futurs bacheliers dans la préparation de cet examen.

A L'UNANIMITE.

V - JEUNESSE

**1 - Participation financière des usagers au dispositif de préparation au Baccalauréat.
N° 2009-044**

Dans la logique de la délibération précédente, il est demandé au Conseil Municipal de fixer la participation financière des usagers (lycéens) au dispositif de préparation au baccalauréat organisé en 2009 :

Cette participation sera de :

- 30 €uros pour une inscription dans le dispositif d'avril à juillet 2009.
- 10 €uros pour une inscription débutant le 1^{er} juillet et prenant fin le 13 juillet 2009 pour les élèves concernés par le rattrapage du baccalauréat (nouveaux entrants dans le dispositif).

A L'UNANIMITE.

2 - Convention de labellisation d'un point d'appui local "Envie d'agir".
N° 2009-045

Le service municipal de la Jeunesse souhaite créer un point d'appui « Envie d'agir ».
Par ce label, le Point Information Jeunesse sera reconnu pour accueillir, informer et accompagner les jeunes de 11 à 30 ans désireux de réaliser un projet individuel ou collectif présentant un caractère d'utilité sociale ou d'utilité économique dans les domaines suivants : citoyenneté, solidarité internationale, cohésion sociale, environnement, création d'activité économique, culture, sports, Europe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de labellisation d'un projet d'appui local « Envie d'agir ». Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

A L'UNANIMITE.

VI - ENFANCE-EDUCATION

1 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de l'Appel d'Offres Ouvert n° 09-05 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux – lot n° 1 : entretien ménager.
N° 2009-046

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 de l'Appel d'Offres Ouvert n° 09-05 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux - Lot n° 1 : entretien ménager.

Le marché a été établi sous la forme d'un marché à bons de commande et le lot n° 1 est défini comme suit (avec ses montants minimums et maximums) :

lot n° 1 : Entretien ménager :

Montant minimum : 450 000,00 € TTC soit 376 254,18 € HT.

Montant maximum : 800 000,00 € TTC soit 668 896,32 € HT.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter 5 nouveaux bâtiments non initialement prévus dans le marché.

Cet avenant étant sans incidence sur montant maximum du lot n° 1 du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis.

2 Voix Contre
9 Abstentions
Adopté à : 28 Voix Pour

2 - Avenant n° 1 au marché négocié 09-MP-13 – acquisition de séjours de vacances pour l'Eté 2009 - lot n° 3 : séjours linguistiques pour les 12-17 ans.
N° 2009-047

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché négocié d'acquisition des séjours de vacances pour l'Eté 2009 – lot n° 3 : séjours linguistiques pour les 12-17 ans.

Après déroulement de la procédure de marché négocié, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 décembre, a décidé d'attribuer le lot n° 3 à la Société VELS VOYAGES.

L'objet de l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché négocié vise à modifier la durée et le prix (indiqués dans la fiche de proposition du marché) des séjours linguistiques en Angleterre ; la durée de ce séjour est ainsi rapportée de 19 jours à 14 jours.

La modification tarifaire étant sans incidence sur le montant maximum du lot n° 3 du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis.

9 Abstentions
Adopté à : 30 Voix Contre

3 - Fixation de la participation des familles à un mini-séjour exceptionnel pour les enfants d'âge maternel durant les vacances de printemps 2009.
N° 2009-048

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'organisation d'un mini-séjour exceptionnel au Domaine de Ciran dans le Loiret du 21 au 23 avril 2009, pour les enfants de 3 et 4 ans, fréquentant les centres de loisirs villepinois.

25 enfants sont potentiellement concernés. Le budget global de ce mini-séjour est de 2180,50 €uros (hébergement, pension et visites pour 25 enfants et 4 animateurs).

Au-delà de la dimension ludique, cette activité revêt un caractère social.

Aussi, est-il proposé de fixer la participation des familles en fonction du quotient familial à hauteur maximale de 50 % du coût de l'hébergement et du repas.

Tarification au quotient pour l'intégralité du séjour			
Tranches	Taux de participation	Coût par enfant hébergement et repas	Participation de la famille
A B C	20%	87,22 €	17,44 €
D E F	25%	87,22 €	21,80 €
G	30%	87,22 €	26,17 €
H	35%	87,22 €	30,53 €
I	40%	87,22 €	34,89 €
J	45%	87,22 €	39,25 €
K	50%	87,22 €	43,61 €

1 Voix Contre
8 Abstentions
Adopté à : 30 Voix Pour

VII - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

1 - Fourniture de matériels électriques, de plomberie, de vitrerie, de quincaillerie, bois et peinture.

Autorisation de signer les marchés.

N° 2009-049

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés suivants après déroulement de la procédure d'appel d'offres du 12 mars 2009:

Ce marché est divisé en 6 lots et établi sous la forme d'un marché à bons de commande.

Lot N° 1 : Fourniture de matériels électriques divers : Société REXEL France.

Lot N° 2 : Fourniture de matériels de plomberie : Établissements GREGOIRE.

Lot N° 3 : Fourniture de vitrerie et produits dérivés : Aucun candidat n'ayant soumissionné pour ce lot, la Commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot infructueux et de relancer un marché à procédure adaptée sur la base de l'article 27-3 du Code des Marchés Publics.

Lot N° 4 : Fourniture de quincaillerie, serrurerie, produits connexes, ferreux et non ferreux : Société QUINCAILLERIE GENERALE.

Lot N° 5 : Fourniture de bois et dérivés, menuiseries extérieures et intérieures, faux-plafonds et produits accessoires : Société NORPANO SA.

Lot N° 6 : Fourniture de peinture, peinture de ravalement, revêtement de sols souples, peintures diverses et produits connexes: Société DECOPEINT.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

VIII - BATIMENTS COMMUNAUX

1 - Surveillance des bâtiments communaux.

Lancement de la procédure d'Appel d'Offres ouvert et autorisation de signer les marchés.

N° 2009-050

Suite à la liquidation judiciaire de la Société EURO Sécurité Protec, titulaire en 2008 du marché relatif à la surveillance des bâtiments communaux, il s'avère nécessaire de conclure un nouveau marché en vue d'assurer la réalisation de ces prestations.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Il est divisé en deux lots définis comme suit :

- lot N° 1 : Surveillance des bâtiments communaux reliés par transmetteur téléphonique avec rondes effectuées par des maîtres-chiens, estimé à 400 000 € HT
- lot N° 2: Surveillance des manifestations organisées dans les locaux communaux au sur la ville.

Seuil minimum : 41 806,02 € HT 50 000,00 € TTC

Seuil maximum : 125 418,06 € HT 150 000,00 € TTC

(hors révisions).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de cette procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

9 Abstentions

Adopté à :30 Voix Pour

2 - Construction d'une crèche multi-accueil dite du « Château d'eau ».

Approbation du programme et autorisation de lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

N° 2009-051

En application des orientations municipales, un nouveau projet de crèche est envisagé avec l'ambition d'offrir au plus vite aux familles villepintoises, une nouvelle offre au maximum de 120 berceaux en structures collectives. Cet engagement se traduit à travers le PPI délibéré en février dernier.

Afin de permettre de définir avec précision les besoins à satisfaire en vue de la réalisation de cette crèche dite du « Château d'Eau », un programmiste a été missionné fin 2008 par la Ville et a travaillé sur ce projet en concertation avec le groupe de travail constitué à cet effet.

Le coût global de l'opération a été estimé à 3.000 000,00 € TTC.

En vue de la réalisation de cet équipement, qui devra être une construction répondant aux critères de « Haute Qualité Environnementale » (HQE), il est également proposé de choisir une équipe de maîtres d'œuvre après déroulement de la procédure d'un concours restreint.

Après un appel à candidatures, 3 candidats seront sélectionnés pour remettre une esquisse.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme défini ci-avant de construction de la crèche multi-accueil dite du « Château d'Eau » et d'autoriser le lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre.

A L'UNANIMITE.

3 - Construction d'une crèche multi-accueil dite du « Château d'eau ».

Demandes de subventions.

N° 2009-052

Lors de la délibération précédente, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une crèche multi-accueil dite du "Château d'Eau".

Compte tenu d'une part de l'impact qu'aura cet équipement auprès de la population villepintoise, et d'autre part du côté performant de cette construction qui sera réalisée en Haute Qualité Environnementale (HQE), des aides financières peuvent être octroyées par divers organismes, tels que le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter ces organismes en vue de l'octroi de subventions les plus larges possibles.

A L'UNANIMITE.

4 - Construction d'une crèche multi-accueil dite du « Château d'eau ».

Obtention de l'agrément d'ouverture de ce futur équipement en multi-accueil.

N° 2009-053

Pour faire suite aux deux délibérations précédentes et afin de préparer la mise en service de la future crèche, il s'avère nécessaire d'engager les démarches en vue d'obtenir, auprès du Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, l'agrément pour l'ouverture de cet équipement en multi-accueil.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager les démarches pour l'obtention de cet agrément.

A L'UNANIMITE.

IX - POLITIQUE DE LA VILLE

1 - Adhésion de la Ville à l'Association Profession Banlieue.

N° 2009-054

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à l'association Profession Banlieue domiciliée à Saint-Denis (93).

Le montant prévisionnel de l'adhésion pour l'année 2009 s'élève à 1 825 euros.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Abonnement de la Ville à l'Inter-Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU).

N° 2009-055

Il est proposé au Conseil Municipal d'abonner la commune à l'IRDSU.

L'abonnement est d'un montant annuel de 300 €uros.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Adhésion de la Ville à l'association Ville et Banlieue.

N° 2009-056

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à l'association Ville & Banlieue.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2009 s'élève à 4 297,44 € (correspondant environ à 0,12 centimes par habitant).

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

4 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations, au Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et aux Collèges.

N° 2009-057

Dans le cadre de la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), des projets portés par des associations, le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et des collèges ont été présentés et validés par le bureau municipal du 18 mars.

Il est proposé d'inscrire ces projets dans la première session du CUCS et que la Ville leur attribue à chacun une subvention de fonctionnement, subvention correspondant au montant indiqué ci-après.

Ces projets seront également financés par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ) via l'Etat, sous réserve de leur validation par le comité technique du CUCS qui se réunira le 3 avril.

Subventions sollicitées auprès de la Ville par chacun des porteurs de projet :

1) Projets des associations

- Acte Sud Education : « l'épanouissement du quartier par et avec les femmes et leur famille ». Subvention demandée : 550 €.

- Secours Populaire Français : « l'escapade découverte ». Subvention demandée : 700 €

- Cinémas 93 : « collègue au cinéma ». Subvention demandée : 1 000 €.

2) Projets des collèges et du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

- REP Camille Claudel : « Moi Jeune Citoyen ». Subvention demandée : 1 000 €.

- Collège les Mousseaux : « Pour vivre ensemble, faisons un pas ». Subvention demandée : 800 €.

- Collège Camille Claudel : « A la découverte de la capitale ». Subvention demandée : 1 630 €.

- Collège Camille Claudel : « Suivi à l'année ». Subvention demandée : 200 €

- Collège Camille Claudel : « Itinéraire découverte du jardinage ». Subvention demandée : 200 €.

- Foyer du collège Françoise Dolto : « Club Slam ». Subvention demandée : 700 €.

- Collège Jean Jaurès : « 6^{ème} Sciences la Villette ». Subvention demandée : 169 €.

- Collège Jean Jaurès : « 3^{ème} Sciences Multi-musées ». Subvention demandée : 238 €.

A L'UNANIMITE.

X - COOPERATION DECENTRALISEE

1 - Convention partenariale tripartite pour soutenir une action sanitaire en direction des habitants de Fatao au Mali.

N° 2009-058

Au regard de la situation dramatique des conditions de vie des habitants du Mali et notamment des femmes maliennes, les villes de Villepinte et de Tremblay en France ont décidé de s'associer pour que leur jeunesse, qui s'affronte dans des violences d'un autre âge, tisse un lien entre les deux villes, construise et s'engage dans une démarche citoyenne d'actions de coopération décentralisée dans un esprit de solidarité.

Cet engagement solidaire se traduit par un soutien actif et durable au Village de FATAO situé dans la région de KAYES à travers la mise en œuvre d'un projet réalisé en deux étapes avec les jeunes des deux communes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'A.M.S.C.I.D pour la mise en œuvre du projet Mali et tous les actes permettant la bonne réalisation du dit projet.

A L'UNANIMITE.

XI - AFFAIRES CULTURELLES

1 - Attribution de la subvention selon la convention entre la Commune de Villepinte et l'association Théâtrale professionnelle "Compagnie Issue de Secours".
N° 2009-059

Depuis de nombreuses années, la commune de Villepinte subventionne la Compagnie "Issue de Secours", soutenue aussi par l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles -DRAC-), le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et plus récemment par le Conseil Régional Ile de France. Par délibération n° 2007-057 du 22 mars 2007, la commune de Villepinte a renouvelé sa convention de partenariat pour trois ans avec ladite association afin de sensibiliser les publics, notamment le public scolaire, à la création artistique dans le domaine du théâtre.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association "Compagnie Issue de secours" d'un montant de 22 000 €uros (vingt deux mille €uros) pour l'année 2009.

A L'UNANIMITE.

XII - SPORTS

1 - Modification des tarifs des Tennis du manège.
N° 2009-060

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter à compter du 15 Avril 2009 les nouveaux tarifs des Tennis du Manège, comme suit :

DESIGNATION	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
invitation (par heure et par personne)	7,70 €	5,00 €
court extérieur (non éclairé) par heure	7,70 €	8,00 €
court couvert : par heure du lundi au vendredi inclus et de 9 heures à 17 heures (dite heure creuse)	7,70 €	8,00 €
carnet de 10 heures creuses + 2 heures gratuites	77,00 €	80,00 €
court couvert : par heure (dite heure pleine) du lundi au vendredi inclus de 17 h à 22 h et toute la journée les samedis et dimanches	15,40 €	15,50 €
2 heures consécutives : court couvert du lundi au vendredi inclus de 17 h à 22 h et toute la journée les samedis et dimanches	23,10 €	25,00 €
carnet heures pleines : 10h + 2h gratuites	123,50 €	130,00 €
abonnement entreprise ou association (par heure)	12,30 €	13,00 €
carte d'abonnement trimestriel	60,00 €	60,00 €

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

XIII - URBANISME

1 - Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Enjeux de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme et modalités de la conduite du projet.
N° 2009-061

Avec le développement de la plate-forme aéroportuaire de Roissy - Charles de Gaulle, Villepinte a connu en 30 ans une croissance forte sans réelle structuration ni réflexion urbaine. Avec l'extension future du sud de l'aéroport, Villepinte demeure au cœur d'un secteur de développement économique majeur. Le Sud de l'aéroport, désigné comme l'un des 5 pôles d'excellence européenne par le Schéma

Directeur de la Région Ile de France (S.D.R.I.F.), est voué à connaître à moyen terme une expansion unique en France.

Pour ne pas subir cette expansion, Villepinte souhaite aujourd'hui anticiper et accompagner ces projets et surtout en profiter pour renforcer sa place, son identité et ses potentialités.

Dans le même ordre d'idées, d'importantes réflexions notamment celles initiées autour du projet de syndicat d'études mixte "Paris Métropole" ou encore celles liées à l'actualité de la mission du Secrétariat d'Etat chargé du développement de la région capitale, portent sur le rattrapage et le développement de l'agglomération parisienne ; ce qui conduit objectivement Villepinte à fixer les grands axes de son propre développement économique, social et urbain à 10/15 ans.

Il semble, par ailleurs, essentiel pour un développement équilibré, cohérent et égalitaire du territoire, de ne plus limiter la réflexion aux limites communales mais d'avoir une véritable approche plus large, intercommunale, inter-collectivités, prenant en compte l'impact du développement communal sur les communes limitrophes et inversement voire de trouver des synergies.

Parallèlement, les questions liées au développement durable sont une priorité pour la Municipalité et l'un des enjeux du développement d'une ville aujourd'hui est de concilier l'écologie, l'économie et le social.

La Municipalité souhaite voir aboutir l'urbanisation de Villepinte et pour cela définir un projet de ville global que le Plan Local d'Urbanisme devra traduire avec dynamisme.

Pour cela, la ville de Villepinte a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et lance aujourd'hui l'étude qui permettra de définir et d'écrire le Plan Local d'Urbanisme.

Les phases de l'élaboration et le calendrier du PLU seront les suivants :

La réalisation du diagnostic : 9 mois.

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : 6 mois

La traduction réglementaire du projet : 7 mois

La phase d'enquête publique et l'approbation du PLU : 9 mois.

Durée totale prévue : 31 mois soit 2 ans et demi à partir de la notification au bureau d'étude de sa mission.

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider les axes de réflexion, l'organisation et la conduite du PLU, le calendrier prévisionnel, et le lancement des études spécifiques connexes.

A L'UNANIMITE.

2 - Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme : choix du Bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLU.

Autorisation de signer le marché.

N° 2009-062

Par délibération n° 2008-230 du 25 Septembre 2008, la Commune a lancé la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

La Ville de Villepinte a décidé de confier à un bureau d'étude spécialisé une mission complète d'élaboration du PLU allant du diagnostic jusqu'à l'adoption finale du document.

Afin de mener cette étude, un appel d'offres a été lancé, en vue de la conclusion d'un marché de prestations intellectuelles. Le montant de ce marché a été estimé à 200 000 € HT.

Les offres remises par les 3 candidats ont été jugées irrégulières par la Commission d'Appel d'Offres du 5 mars 2009. Tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, ces offres ne respectaient pas les exigences formulés dans les documents de la consultation.

La Commission d'Appel d'Offres du 05 mars 2009 a donc déclaré ce marché infructueux et décidé de passer un marché négocié sans publicité en application de l'article 35-I-1. Les 3 candidats retenus lors de la procédure antérieure ont donc été invités à remettre une nouvelle offre.

Dans le cadre d'une procédure de marché négocié, la Commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie le 31 mars 2009 et a désigné l'attributaire du marché, à savoir CITADIA CONSEIL domicilié à Paris (75010) pour un montant de 129.625 € H.T. (155.031,50 € T.T.C.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant.

A L'UNANIMITE.

XIV - DIVERS

1 - Règlement Intérieur des salles municipales de Villepinte mises à disposition aux associations.
N° 2009-063

La municipalité met à disposition gratuitement aux associations locales pour une occupation sur l'année de septembre à juin, les salles municipales suivantes : H1, H2 , H3 et H4 de la Haie Bertrand, les salles de danse D1, D2 et D3 du Gymnase Infroit.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de ces salles municipales.

A L'UNANIMITE.

2 - Règlement Intérieur des salles municipales de Villepinte "Espaces V-Roger Lefort, Les Tilleuls, Vert Galant ancien et Victor Hugo ancien".
N° 2009-064

La municipalité met à disposition des usagers (associations et particuliers) pour une occupation ponctuelle et contre une rémunération forfaitaire les salles municipales suivantes : Espaces V-Roger Lefort – les Tilleuls – Vert Galant ancien –Victor Hugo ancien.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de ces salles.

A L'UNANIMITE.

3 - Adoption des Règlements intérieurs suivants :

- * Tennis du manège.
- * Installations sportives municipales, stades et gymnases.
- * Piscine Municipale.

N° 2009-065

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les règlements intérieurs suivants :

- * Tennis du Manège.
- * Installations sportives municipales, stades et gymnases.
- * Piscine Municipale.

A L'UNANIMITE.

4 - Dénomination de l'Esplanade des Espaces "V" Roger LEFORT, située Rue Jean FOURGEAUD (parcelle ZH 967) : "Aimé CESAIRE".
N° 2009-066

Afin d'honorer la mémoire d'Aimé Césaire, la Municipalité souhaite dénommer l'Esplanade des Espaces "V" Roger LEFORT située rue Jean FOURGEAUD, (Parcelle ZH 967) : "Aimé CESAIRE".

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de l'Esplanade des Espaces "V" Roger LEFORT située rue Jean FOURGEAUD, (Parcelle ZH 967) : "Aimé Césaire".

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

5 - Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'écoles.

École Élémentaire VERT GALANT I : désignation d'un nouveau titulaire pour remplacer Madame WEIDEMANN-ROUSSEAU démissionnaire.

N° 2009-067

Suite à la démission de Madame Kristina WEIDEMANN-ROUSSEAU, il y a lieu de pourvoir à la vacance de ce titulaire en procédant à la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil de l'Ecole Élémentaire VERT GALANT I.

Madame Danièle ILLOUZ est proposée pour le remplacement de Mme Kristina WEIDEMANN-ROUSSEAU.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Danièle ILLOUZ pour siéger au Conseil de l'école élémentaire Vert Galant I en remplacement de Mme Kristina WEIDEMANN-ROUSSEAU et d'acter la nouvelle liste des représentants désignés du Conseil Municipal pour siéger au sein des différents écoles de Villepinte, à savoir :

- MATERNELLE :	Henri Wallon	:	Mme Céline MASSENGO,
	Paul Langevin	:	M. Daniel PALCY,
	Marie Laurencin	:	M. Lahcen ESSAID,
	Saint Exupéry	:	Mme Dominique ROBERT,
	Victor Hugo	:	Mme Lydia CYPRIEN-SUZAN,
	Pasteur	:	M. Arnaud KERAUDREN,
	Charlemagne	:	Mme Marie-Thèrese HUBERT,
	Fontaine Mallet	:	Mme Marie-Claude POUCHIN,
	Vert Galant	:	Mme Naïma BOUSSELT,
	Les Merisiers	:	Mme Sabine BOURY.
- ELEMENTAIRE :	Paul Langevin	:	M. Pierre FAGUIER,
	Saint Exupéry	:	M. Claude CHIROUSE,
	Marie Laurencin	:	M. Lahcen ESSAID,
	Victor Hugo	:	M. Germain ESTEVES,
	Pasteur	:	Mme Jeanne-Camille BROU,
	Charles de Gaulle	:	Melle Ouazzanya MALKI,
	Charles Peguy	:	Melle Mélissa YOUSSEUF,
	Lucie Aubrac	:	Melle Morgane OUDDAH,
	Jean Moulin	:	M. Jean PORTA,
	Vert Galant I	:	Mme Danièle ILLOUZ,
	Vert Galant II	:	M. Allan COURATIER.

9 NON PARTICIPATION

Adopté à : 29 Voix Pour

6 - **Motion** : Démocratie locale et développement solidaire des territoires.

N° 2009-068

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

7 - **Communication** : Education Nationale.

N° 2009-069

8 - **Motion** : Contre l'extension de surloyer.

N° 2009-070

1 NON PARTICIPATION AU VOTE

8 Abstentions

Adopté à : 29 Voix Pour

9 - **Fixation de la participation des familles à un mini-séjour exceptionnel pour les enfants d'âge élémentaire, durant les vacances de printemps 2009.**

N° 2009-071

Dans le cadre des activités des Accueils de Loisirs du service Enfance, il est proposé d'organiser un mini-séjour exceptionnel avec quatre nuitées à la base de loisirs de Champs-sur-Marne (94), au cours des vacances de printemps 2009 (du 20 au 24 avril 2009).

Ce mini-séjour sera destiné aux enfants villepintois âgés de 6 à 12 ans. 33 enfants sont potentiellement concernés. Le budget global de ce mini-séjour est de 1500 €uros (hébergement, pension et visites pour 33 enfants et 6 animateurs).

Au-delà de la dimension ludique, cette activité revêt un caractère social.

Aussi, est-il proposé de fixer la participation des familles en fonction du quotient familial à hauteur maximale de 50 % du coût de l'hébergement et du repas.

Tarification au quotient pour l'intégralité du séjour			
Tranches	Taux de participation	Coût par enfant hébergement et repas	Participation de la famille
A B C	20%	45,45€	9,09€
D E F	25%	45,45€	11,36€
G	30%	45,45€	13,64€
H	35%	45,45€	15,91€
I	40%	45,45€	18,18€
J	45%	45,45€	20,45€
K	50%	45,45€	22,73€

1 Voix Contre
8 Abstentions
Adopté à : 29 Voix Pour

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 45 MINUTES
le 1^{er} AVRIL 2009.